



**CEDPA DISTRIBUTION**  
18, Rue Léon Deverteuil  
ZI de Beaulieu  
85640 MOUCHAMPS  
Tél : 02.51.50.22.27

# VITACHOC

## Aliment Complémentaire Diététique

**Objectifs nutritionnels : soutien aux déséquilibres nutritionnels lors d'une transition alimentaire**

### COMPOSITION AU LITRE :

Sirop sorbitol, 1-2 Propane-diol

#### ADDITIFS (mg/L) :

##### 1a- Conservateur :

1k280 Acide propionique	2 000 mg
1K236 Acide formique	1 440 mg
1k237i Formiate sodium	560 mg
1k202 Sorbate potassium	300 mg

##### 3a - Vitamines, provitamines :

3a672a Vitamine A	2 000 000 UI
3a671 Vitamine D3	200 000 UI
3a700 Vitamine E	6 000 mg
3a821 Vitamine B1	6 000 mg
3a825ii Vitamine B2	360 mg
3a841 Vitamine B5	6 000 mg
3a831 Vitamine B6	3 000 mg
3a835 Vitamine B12	6 mg
3a710 Vitamine K3	612 mg
3a315 Vitamine PP	17 820 mg
3a920 Bétaïne	9 600 mg
3a890 Chlorure de Choline	22 500 mg

##### 3b - Composés d'Oligo-éléments :

3b405 Sulfate cuivrique pentahydraté	4 mg
3b103 Sulfate de fer monohydraté	0,3 mg
3b503 Sulfate manganoux monohydraté	15 mg
3b605 Sulfate de zinc monohydraté	5 mg

##### 3c - Acides aminés :

3c301 DL Méthionine	1 400 mg
---------------------	----------

### CONSTITUANTS ANALYTIQUES :

PROTEINE BRUTE	<0,1 % ±1
CELLULOSE BRUTE	0,00 %
MATIERES GRASSES BRUTES	0,60% ±1
CENDRES BRUTES	0,00%
SODIUM	0,56% ±0,3
LYSINE	0,00%
METHIONINE	0,20% ±0,3

### DOSES ET MODE D'EMPLOI :

Vitachoc s'utilise durant 10 jours en mélange de la ration totale ou complémentaire lors de périodes de production particulièrement exigeantes (Croissance, production intensive, etc.)

Veaux d'élevage : 20 mL par animal et jour.

Vaches laitières en lactation : 100 mL par animal et jour.

VL tarissement, vaches allaitantes, génisses et bovins à l'engraissement : 50 mL par animal et jour.

Porcs à l'engraissement : 8 mL par animal et jour.

Truies gestantes : 15 mL par animal et par jour.

Truies allaitantes : 30 mL par animal et par jour.

Ovins et caprins laitiers et reproducteurs : 10 mL par animal et par jour.

Ovins et caprins à l'engraissement : 5 mL par animal et par jour.

Agneaux et chevreaux : 1,5 mL par animal et par jour.

Volailles et lapins : diluer 100 mL pour 100 L d'eau.

### RECOMMANDATIONS :

Produit destiné exclusivement à l'alimentation animale et doit être enregistré sur un registre d'élevage. Assurer une bonne transition alimentaire.

Veillez à maintenir en bon état le système de distribution d'eau.

Conserver à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

**Agiter avant emploi**

### CARACTERISTIQUES :

Aspect	Couleur	Odeur	Densité	Validité
Liquide	Orangée	Plus ou moins marquée	2,90 (± 0,1)	12 mois

### PRESENTATION ET POIDS :

1 litres, carton de 12 unités et 10 litres

REF. : 002/03-V02 – FABRIQUE PAR : α FR 22 327 006